



Plans thématiques

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE

Saint-Quay-Portrieux

La terre, la mer, l'avenir en commun

 saintbrieuc-armor-agglo.fr



Règlement graphique

Plan thématique : Mixité des fonctions

SAINT-QUAY-PORTRIEUX Nord



OAP sectorielle

Mixité des fonctions

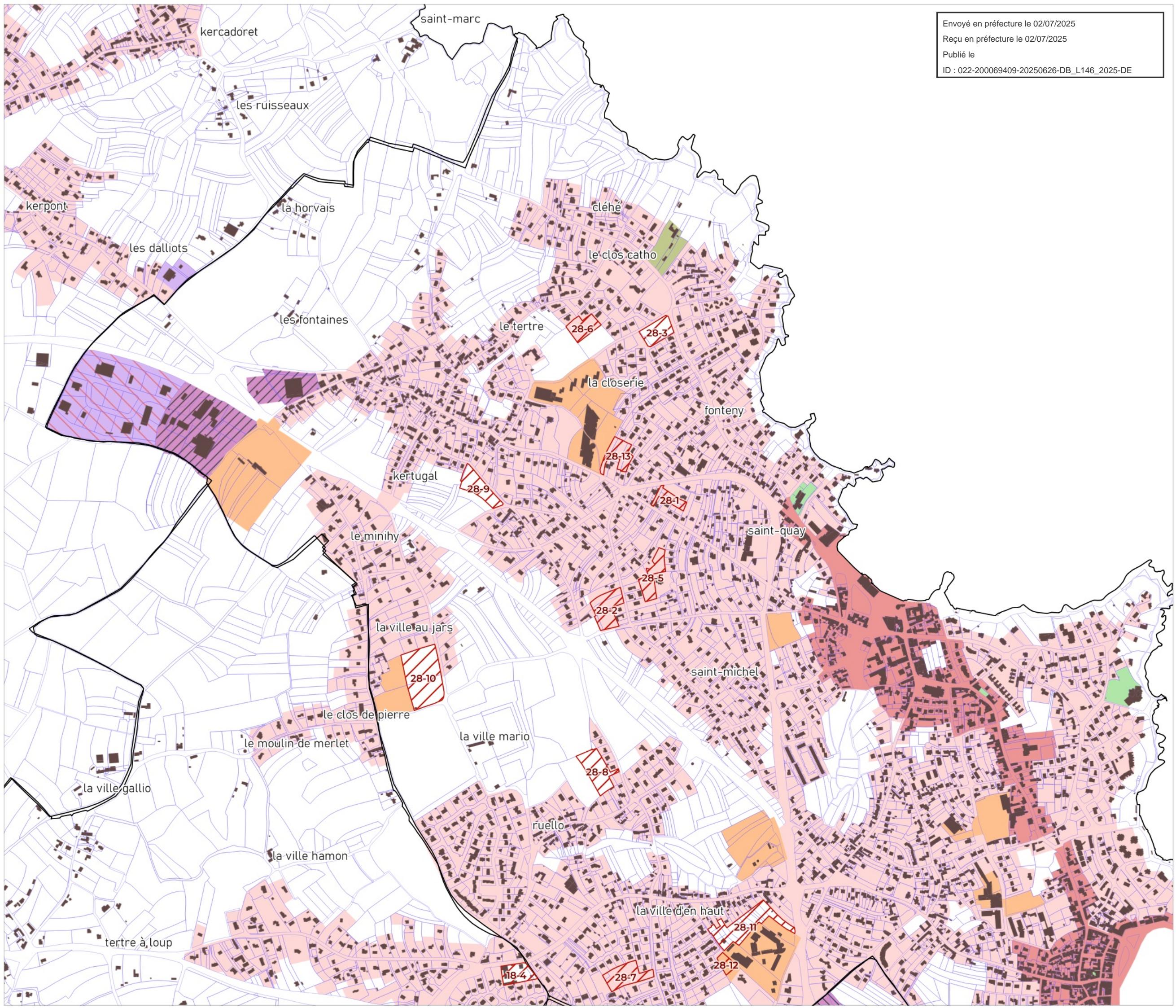
-  Secteur de mixité des fonctions renforcée
 -  Secteur de mixité des fonctions intermédiaire
 -  Secteur de mixité des fonctions sommaire
 -  Secteur à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
 -  Secteur urbanisé inconstructible à vocation d'équipements publics et d'intérêt collectif
 -  Secteur urbanisé inconstructible à vocation d'artisanat et d'industrie
 -  Autre secteur d'activités artisanales et industrielles exclusif
 -  Pôle de proximité
 -  Pôle productif structurant
 -  Pôle productif intégré
 -  Pôle productif support
 -  Secteur tertiaire
 -  Secteur du Technopole
 -  Secteur d'implantation périphérique du commerce majeur connecté
 -  Secteur d'implantation périphérique du commerce secondaire connecté
 -  Secteur d'implantation périphérique du commerce déconnecté
 -  Secteur à vocation d'hébergement hôtelier et touristiques exclusif
 -  Secteur à vocation de camping
 -  Secteur à vocation de loisirs
 -  Secteur à vocation d'activités portuaires exclusif
 -  Secteur de village
 -  Secteur de hameau
 -  Secteur à vocation d'aire d'accueil et de terrain de sédentarisation des gens du voyage



0 100 200 m

 SAINT
BRIEUC
ARMOR

DGFIP Cadastre® 12-2023



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE

Règlement graphique

Plan thématique :

Implantation par rapport aux voies

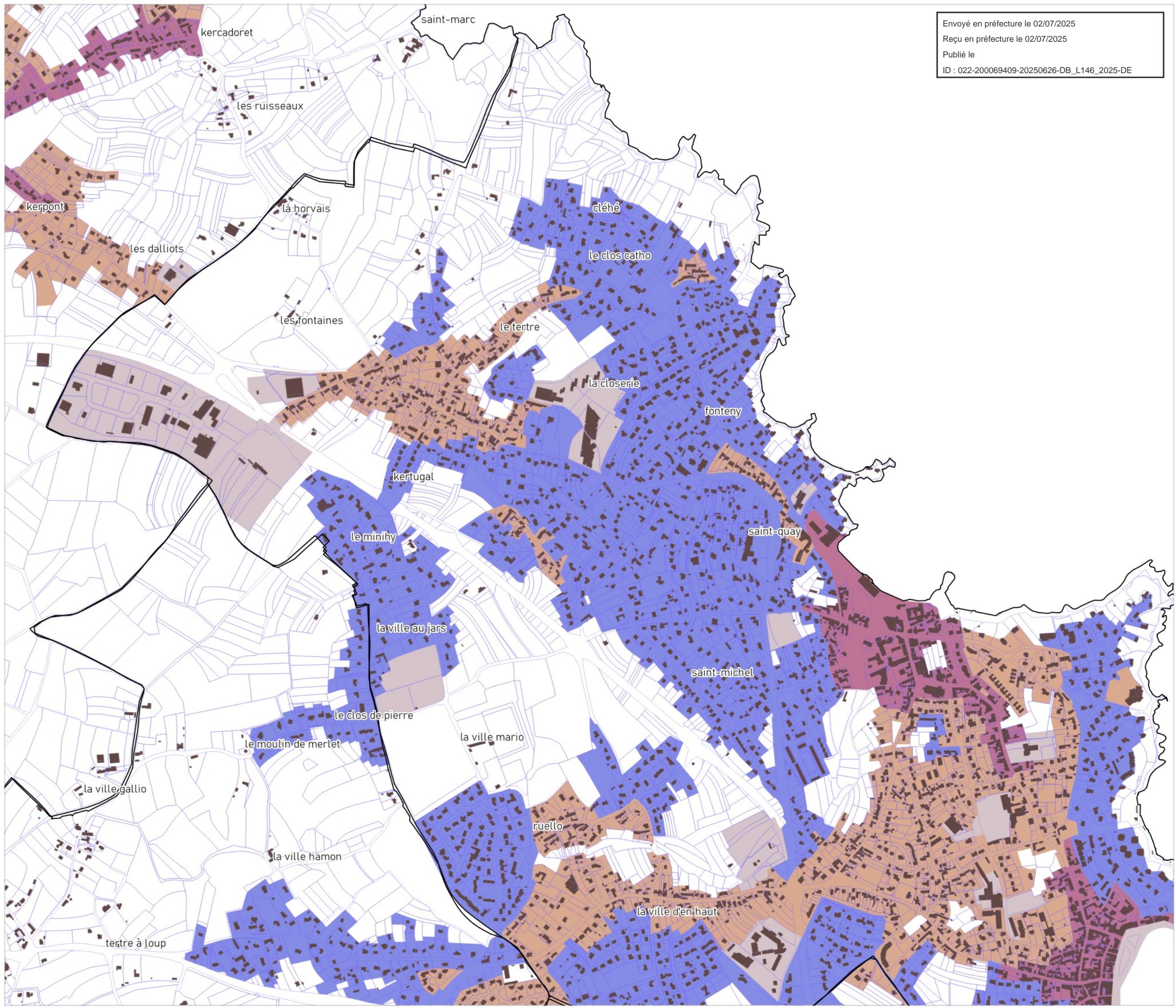
SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Nord



Implantation par rapport aux voies

- Non réglementé
- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction à l'alignement ou selon un recul de 3 m minimum
- Construction à l'alignement ou selon un recul de 5 m maximum
- Construction en recul de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation selon l'ordonnance existant dans la rue



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE



0 100 200 m

Règlement graphique

Plan thématique :

Implantation par rapport aux limites séparatives

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Nord

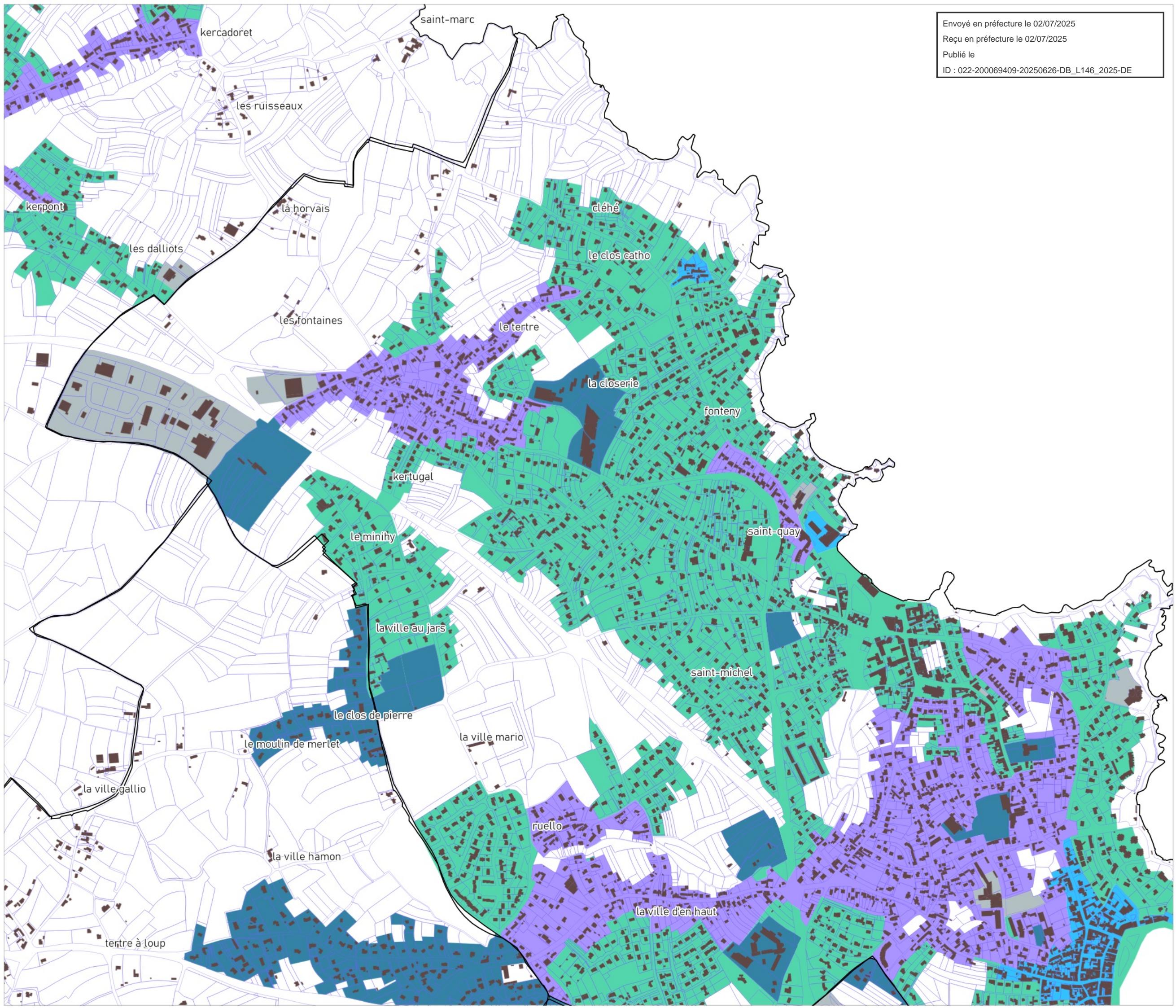


Implantation par rapport aux limites séparatives

- Non réglementée, toutefois, l'implantation en limite(s) séparative(s) est autorisée sous réserve d'avoir un mur coupe-feu
- Construction en limite ou retrait de 1 m minimum
- Construction en ordre continu, d'une limite latérale à l'autre
- Construction en limites latérales ou sur au moins une limite latérale
- Construction sur une limite au plus, ou en retrait de 3 m minimum
- Construction en limite ou en retrait de 2 m minimum



0 100 200 m



Règlement graphique

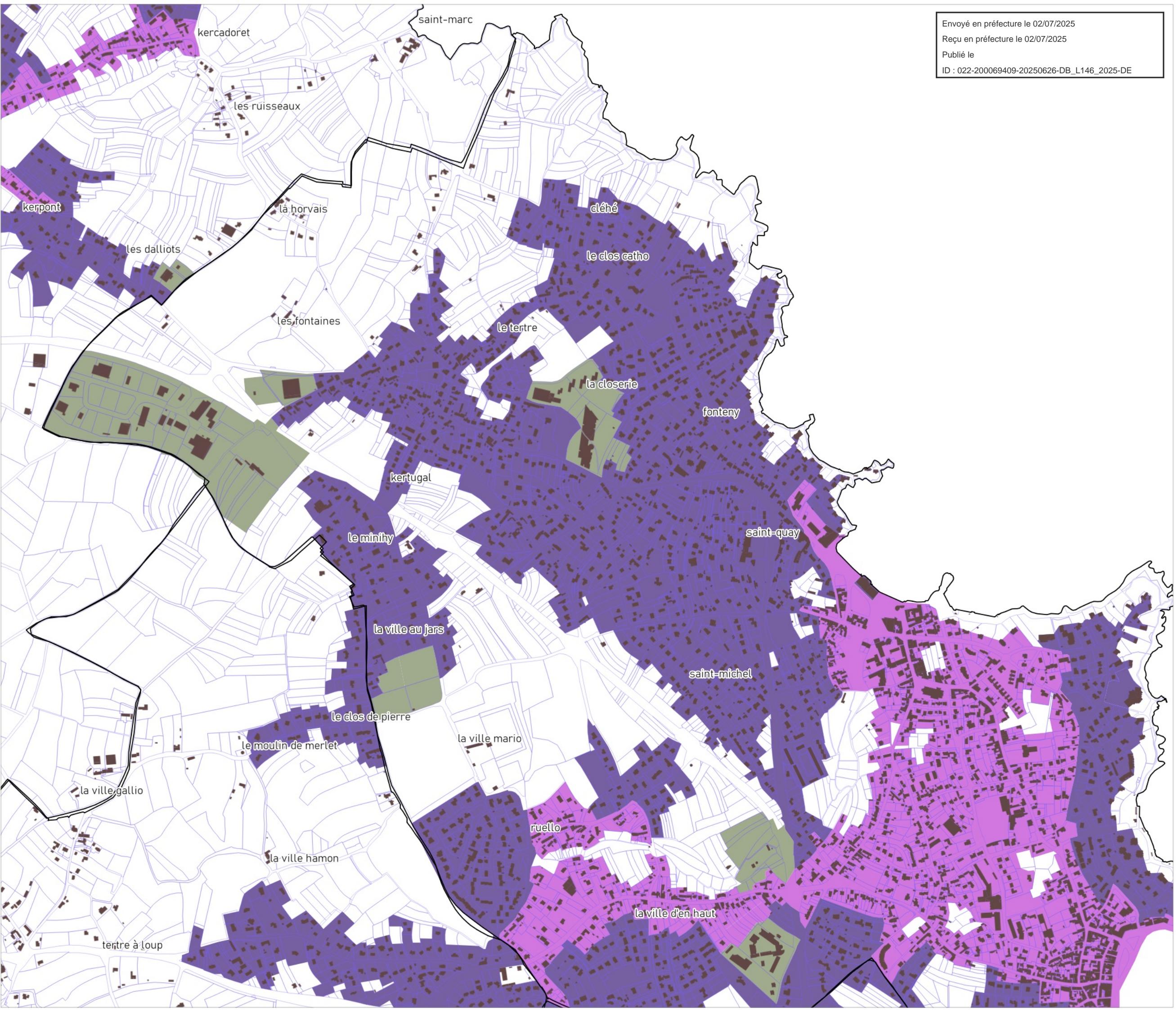
Plan thématique :
Hauteur

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Nord



Hauteurs

- Non réglementé
- Hauteur maximale au point le plus haut de 21 mètres soit un gabarit de R+5+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 18 mètres soit un gabarit de R+4+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 15 mètres soit un gabarit de R+3+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 14 mètres
- Hauteur maximale au point le plus haut de 12 mètres soit un gabarit de R+2+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 9 mètres soit un gabarit de R+1+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 6 mètres soit un gabarit de R+Comble ou Attique



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE



0 100 200 m

Règlement graphique

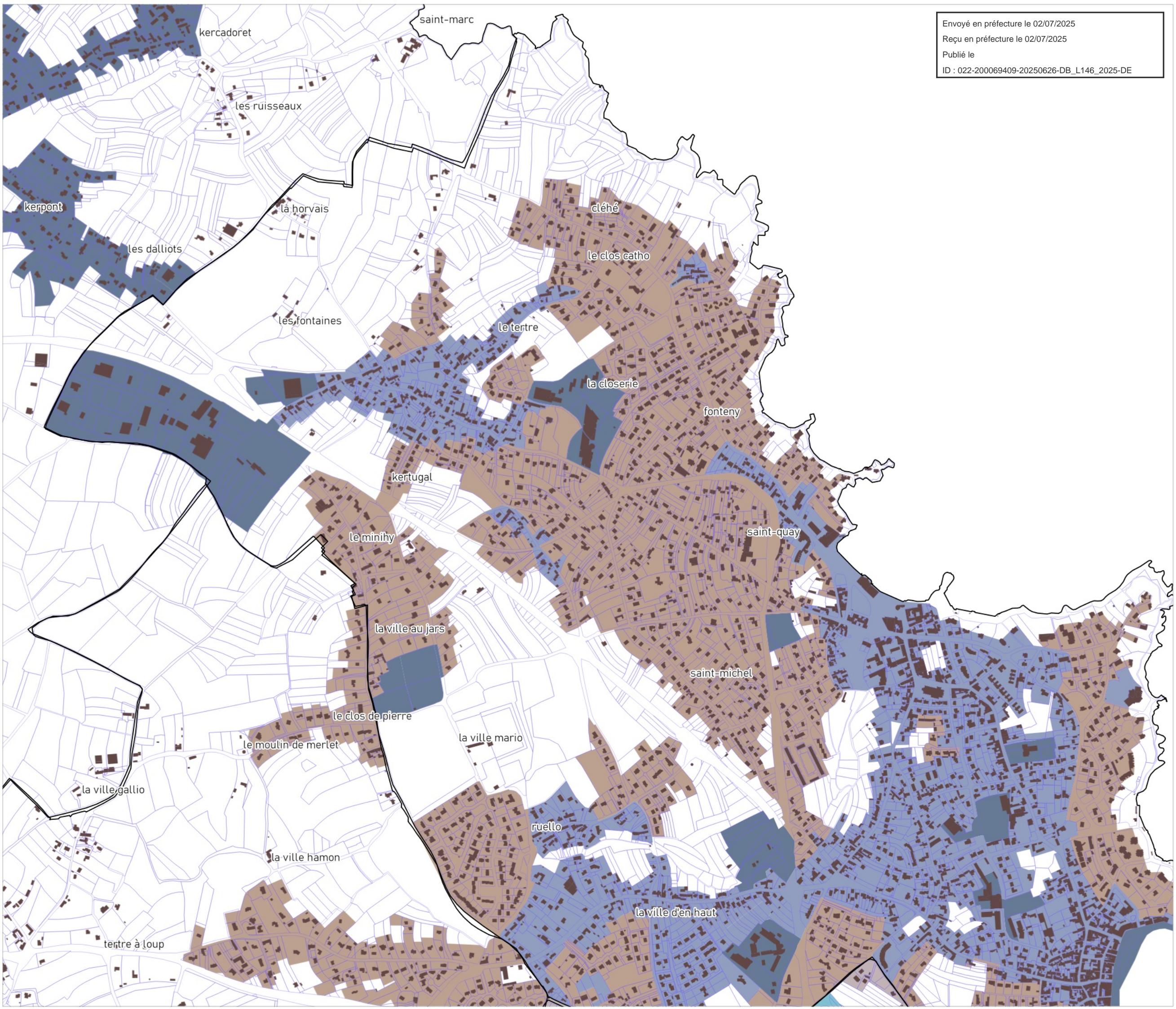
Plan thématique :
Emprise au sol

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Nord



Emprise au sol

- Emprise au sol non réglementée avec coefficient de biotope à 20%
- Emprise au sol à 70% avec coefficient de biotope à 20%
- Emprise au sol à 60% avec coefficient de biotope à 30%
- Emprise au sol à 50% avec coefficient de biotope à 40%
- Emprise au sol à 40% avec coefficient de biotope à 50%
- Emprise au sol à 20% avec coefficient de biotope à 70%



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE



0 100 200 m

Règlement graphique

Plan thématique :

Aspect extérieur des constructions

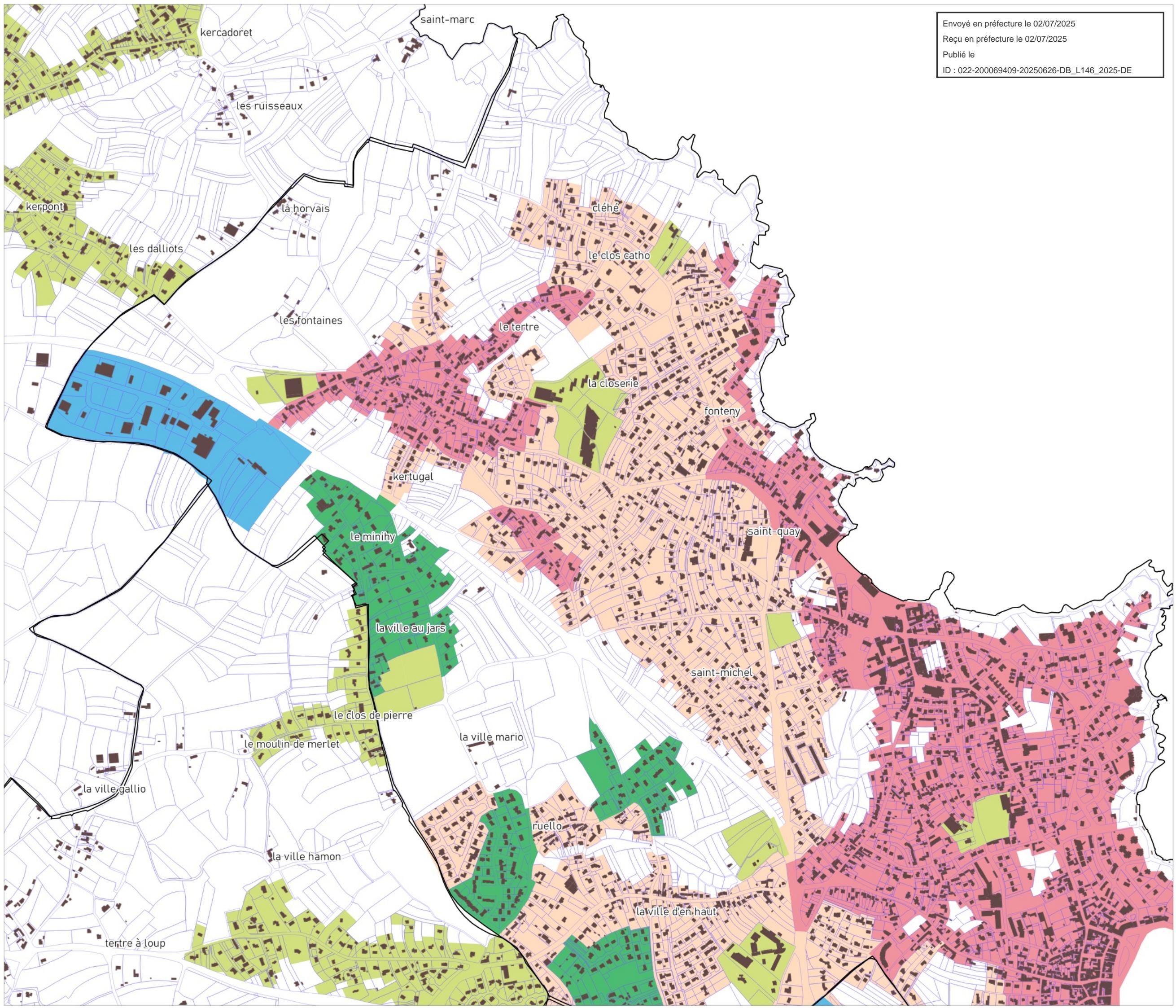
SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Nord



Aspect extérieur des constructions

- Secteur Site Patrimonial Remarquable (niveau 5)
- Secteur de niveau 4
- Secteur de niveau 3
- Secteur de niveau 2
- Secteur de niveau 1
- Secteur à vocation d'activité économique

0 100 200 m



Règlement graphique

Plan thématique :
Mixité des fonctions

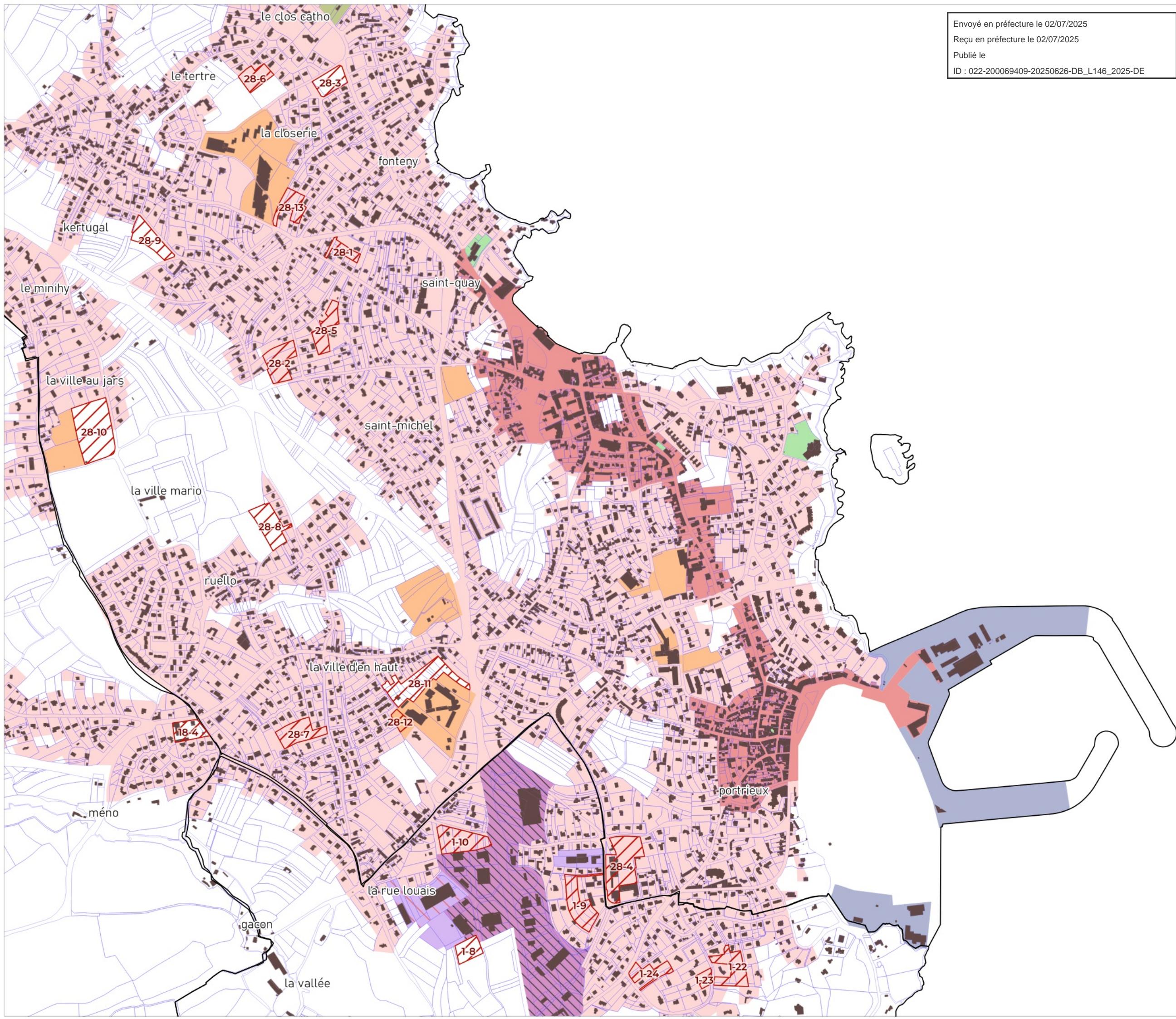
SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Sud



OAP sectorielle

Mixité des fonctions

- Secteur de mixité des fonctions renforcée
- Secteur de mixité des fonctions intermédiaire
- Secteur de mixité des fonctions sommaire
- Secteur à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
- Secteur urbanisé inconstructible à vocation d'équipements publics et d'intérêt collectif
- Secteur urbanisé inconstructible à vocation d'artisanat et d'industrie
- Autre secteur d'activités artisanales et industrielles exclusif
- Pôle de proximité
- Pôle productif structurant
- Pôle productif intégré
- Pôle productif support
- Secteur tertiaire
- Secteur du Technopole
- Secteur d'implantation périphérique du commerce majeur connecté
- Secteur d'implantation périphérique du commerce secondaire connecté
- Secteur d'implantation périphérique du commerce déconnecté
- Secteur à vocation d'hébergement hôtelier et touristiques exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Secteur à vocation de loisirs
- Secteur à vocation d'activités portuaires exclusif
- Secteur de village
- Secteur de hameau
- Secteur à vocation d'aire d'accueil et de terrain de sédentarisation des gens du voyage



Règlement graphique

Plan thématique :

Implantation par rapport aux voies

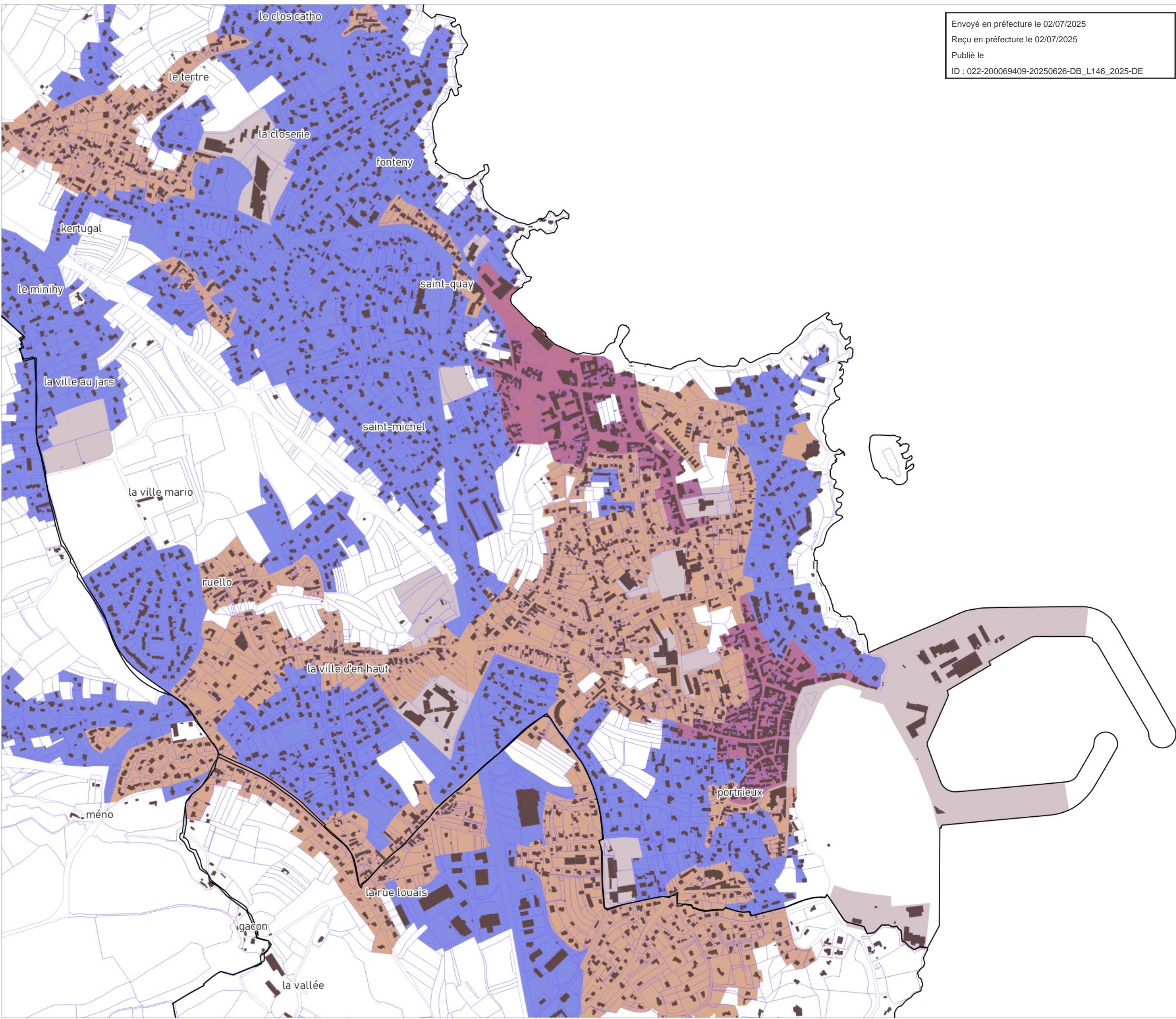
SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Sud



Implantation par rapport aux voies

- Non réglementé
- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction à l'alignement ou selon un recul de 3 m minimum
- Construction à l'alignement ou selon un recul de 5 m maximum
- Construction en recul de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation selon l'ordonnance existant dans la rue



0 100 200 m

Règlement graphique

Plan thématique :

Implantation par rapport aux limites séparatives

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Sud

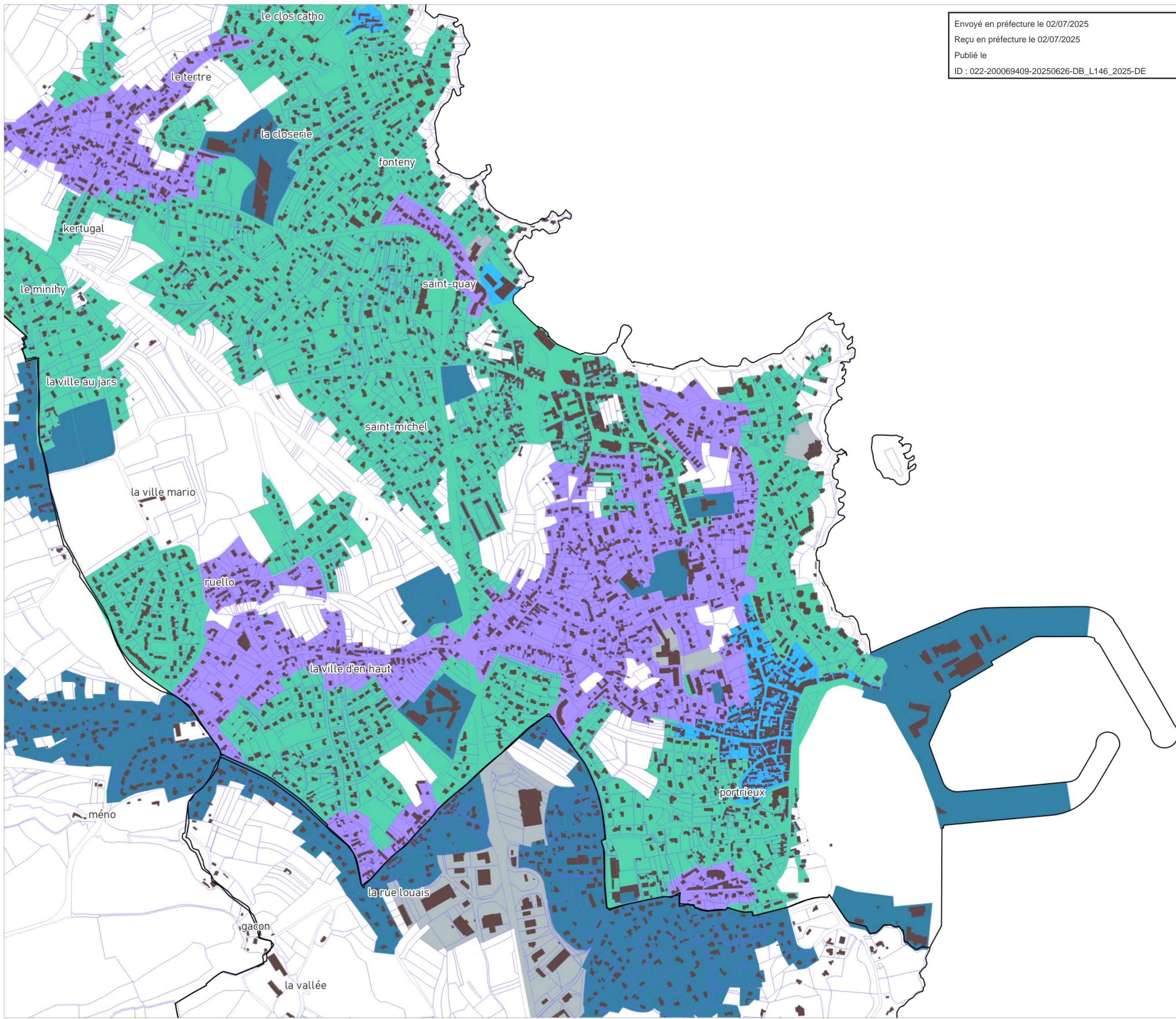


Implantation par rapport aux limites séparatives

- Non réglementée, toutefois, l'implantation en limite(s) séparative(s) est autorisée sous réserve d'avoir un mur coupe-feu
- Construction en limite ou retrait de 1 m minimum
- Construction en ordre continu, d'une limite latérale à l'autre
- Construction en limites latérales ou sur au moins une limite latérale
- Construction sur une limite au plus, ou en retrait de 3 m minimum
- Construction en limite ou en retrait de 2 m minimum



0 100 200 m



Règlement graphique

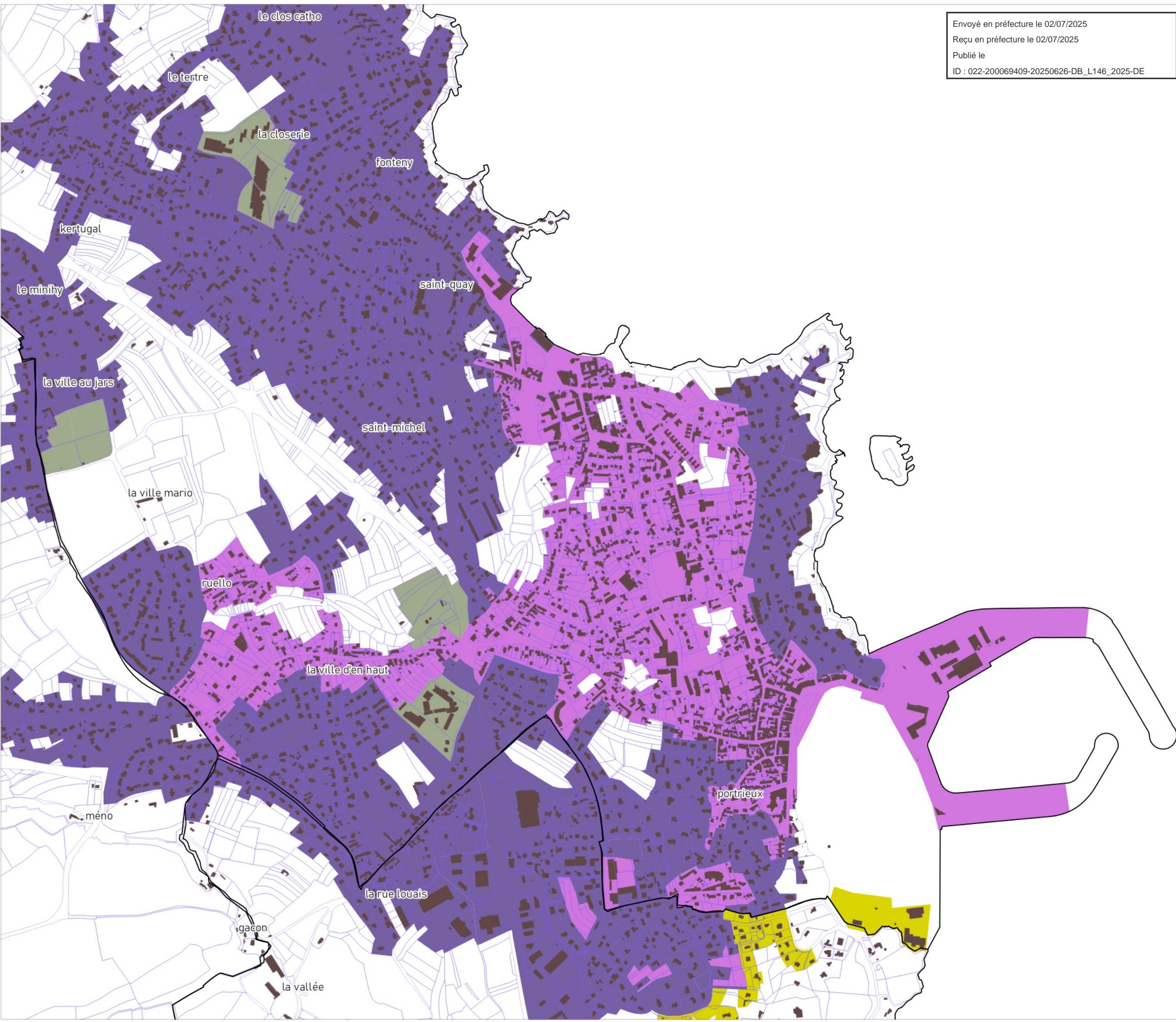
Plan thématique :
Hauteur

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Sud



Hauteurs

- Non réglementé
- Hauteur maximale au point le plus haut de 21 mètres soit un gabarit de R+5+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 18 mètres soit un gabarit de R+4+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 15 mètres soit un gabarit de R+3+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 14 mètres
- Hauteur maximale au point le plus haut de 12 mètres soit un gabarit de R+2+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 9 mètres soit un gabarit de R+1+Comble ou Attique
- Hauteur maximale au point le plus haut de 6 mètres soit un gabarit de R+Comble ou Attique



0 100 200 m

Règlement graphique

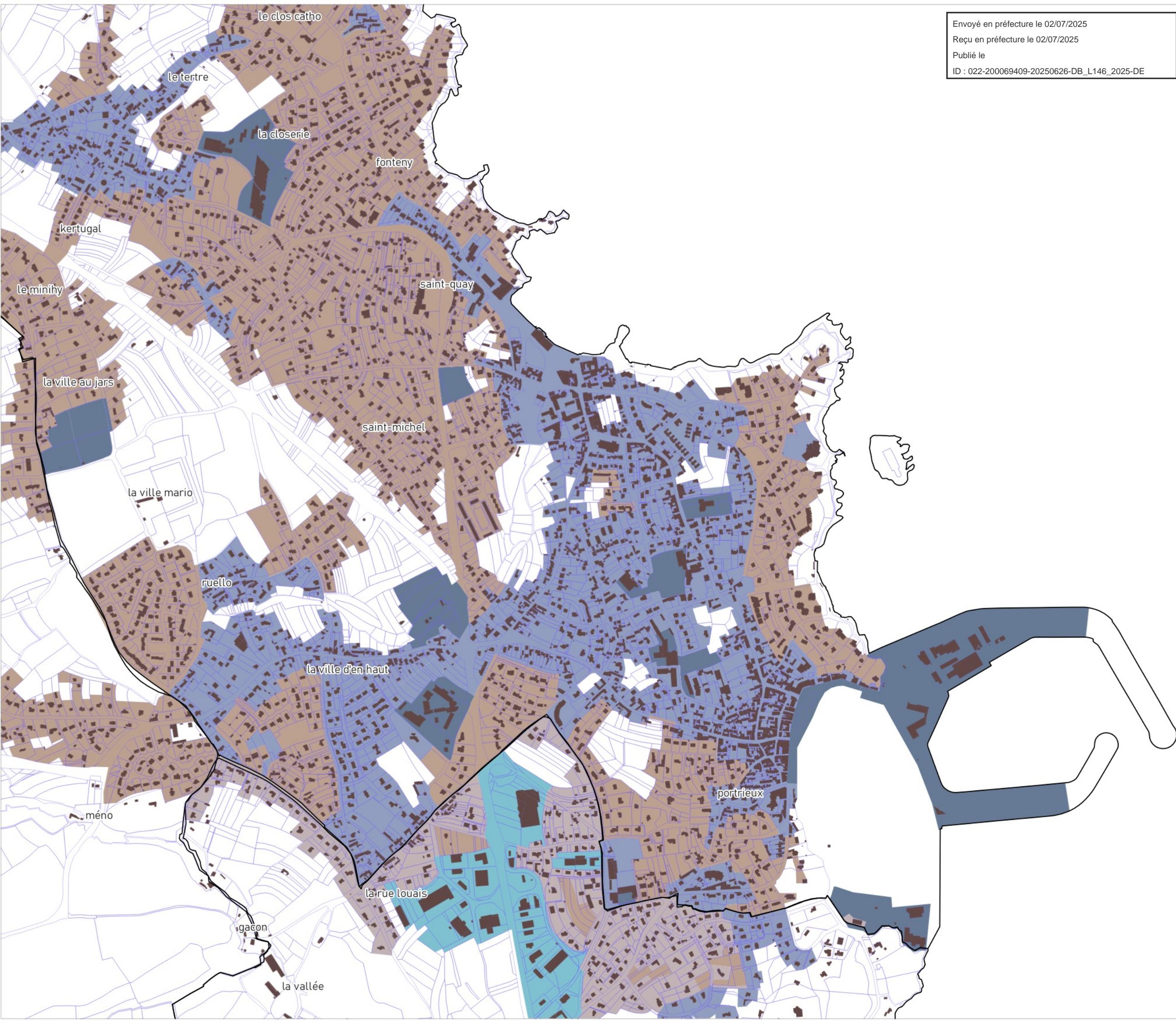
Plan thématique :
Emprise au sol

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Sud



Emprise au sol

- Emprise au sol non réglementée avec coefficient de biotope à 20%
- Emprise au sol à 70% avec coefficient de biotope à 20%
- Emprise au sol à 60% avec coefficient de biotope à 30%
- Emprise au sol à 50% avec coefficient de biotope à 40%
- Emprise au sol à 40% avec coefficient de biotope à 50%
- Emprise au sol à 20% avec coefficient de biotope à 70%



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE

Règlement graphique

Plan thématique :

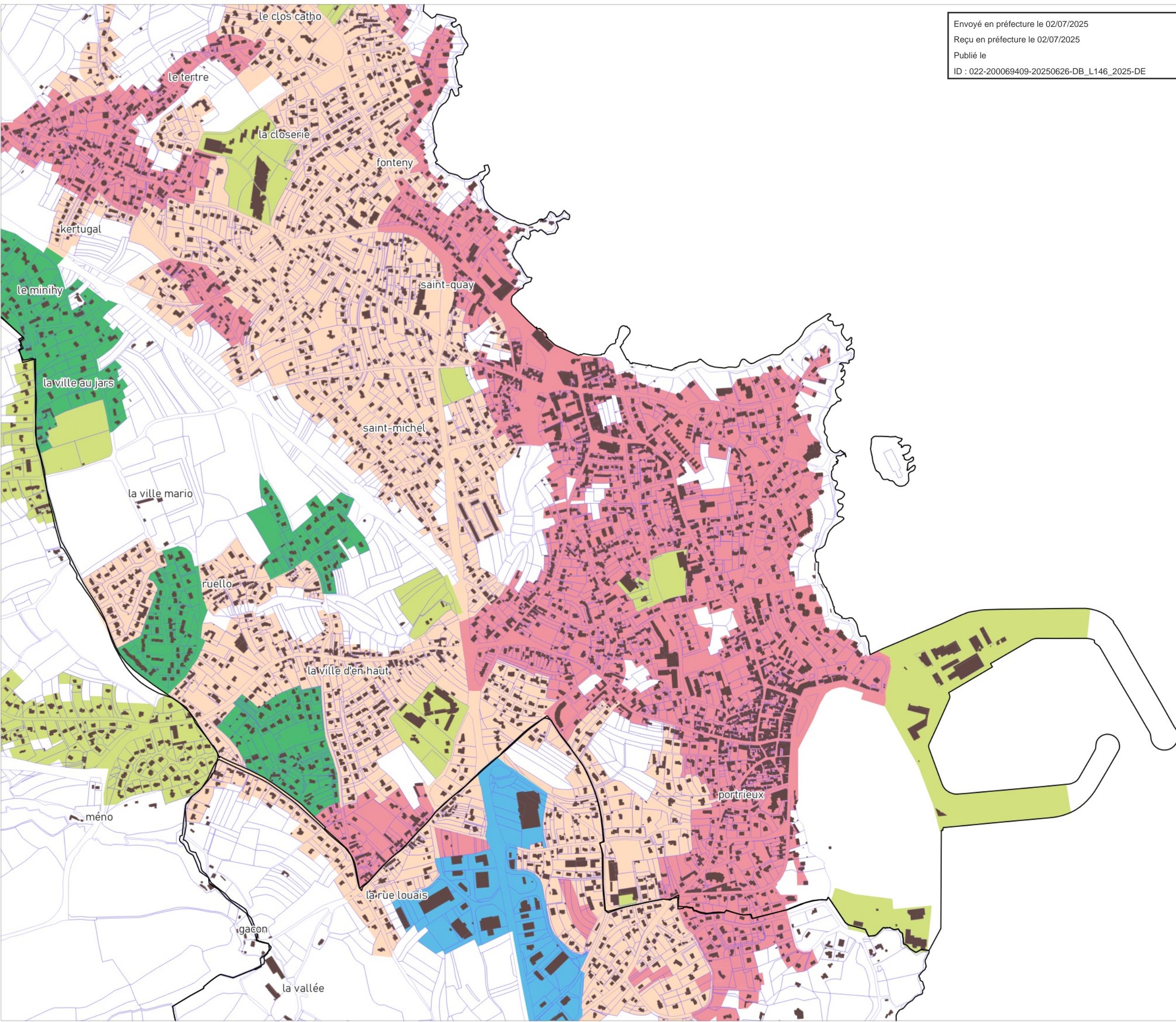
Aspect extérieur des constructions

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Sud



Aspect extérieur des constructions

- Secteur Site Patrimonial Remarquable (niveau 5)
- Secteur de niveau 4
- Secteur de niveau 3
- Secteur de niveau 2
- Secteur de niveau 1
- Secteur à vocation d'activité économique



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 022-200069409-20250626-DB_L146_2025-DE



0 100 200 m